

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cours d'assises Question écrite n° 4776

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les intentions du Gouvernement concernant une réforme de la cour d'assises et notamment la mise en place d'une procédure d'appel pour les décisions des cours d'assises et l'obligation de motivation aux jurés.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, peut assurer l'honorable parlementaire qu'elle est personnellement convaincue de la nécessité de réformer notre procédure criminelle, afin d'instituer un droit d'appel au profit des personnes condamnées pour crime, comme cela existe en matière correctionnelle. Elle a ainsi indiqué, en présentant les orientations générales d'une réforme pour la justice lors du conseil des ministres du 29 octobre dernier, que « la procédure d'assises sera réformée pour permettre un nouvel examen des décisions en cours ». La ministre de la justice estime toutefois que le projet de loi élaboré par le précédent gouvernement qui proposait de substituer aux actuelles cours d'assises départementales des tribunaux d'assises du premier degré, tout en instituant, auprès des cours d'appel, une juridiction d'assises du second degré, ne peut être mené à son terme. La mise en oeuvre de ce texte exigerait en effet de très importants moyens, notamment une augmentation de l'effectif des magistrats, qui n'avait pas été initialement prévue et qu'il n'est pas aujourd'hui possible de dégager. Le gouvernement réfléchit actuellement à d'autres modalités juridiques qui permettraient l'instauration d'un recours.

Données clés

Auteur: Mme Nicole Feidt

Circonscription: Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4776

Rubrique: Justice

Ministère interrogé : justice Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3530 **Réponse publiée le :** 5 janvier 1998, page 97